



- section EI, numéro 71, pour une contenance de CINQ ARES CINQUANTE CENTIARES (05a 50ca).
Et les 182/2404 de la voirie cadastrée section EI n° 98.

Formant le lot n° 3 du lotissement des "Echaillons" approuvé par Monsieur le Préfet de la Côte d'Or suivant deux arrêtés en date des 14 mai 1969 et 24 février 1970, dont une ampliation de chacun de ces arrêtés ainsi que les pièces annexes consistant dans le cahier des charges, programme et leur modificatif et les plans ont été déposés au rang des minutes de Maître COLLOT, notaire à Dijon le 27 mai 1970, publié au bureau des hypothèques de Dijon le 6 août 1970 volume 22 n° 6.

2°) Et le mobilier meublant savoir:

- dans la cuisine:	15.750,00 frs
Eléments hauts.....	14.750,00 frs
Eléments bas.....	1.000,00 frs
Four à micro ondes.....	3.500,00 frs
Plaques à induction.....	500,00 frs
Hotte.....	1.000,00 frs
Réfrigérateur.....	1.000,00 frs
Lave vaisselle Miele.....	4.000,00 frs
- dans le séjour: Bibliothèque.....	3.000,00 frs
- au sous sol: Bar avec deux tabourets.....	15.500,00 frs
- portes d'armoires anciennes (décoration).....	60.000,00 frs
soit au total.....	

EFFET RELATIF

Acte de vente reçu par Maître BRENOT, notaire à Dijon le 7 novembre 1973; publié au bureau des hypothèques de Dijon le 13 décembre 1973 volume 970 n° 27.

PROPRIETE-JOISSANCE

L'ACQUEREUR sera propriétaire de l'immeuble au moyen et par le seul fait des présentes à compter de ce jour.
Il en aura la jouissance au plus tard le 20 janvier 1998, par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location et occupation ainsi que le VENDEUR le déclare. Ladite privation de jouissance étant évaluée 200,00 francs.

PRIX

Cette vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de : UN MILLION CINQ CENT QUARANTE MILLE FRANCS (1540000,00 F.)
s'appliquant aux meubles à concurrence de 60.000,00 francs, et aux immeubles à concurrence du surplus soit 1.480.000,00 francs.

PRET

En vue de financer partie de la vente, le PRETEUR susnommé a consenti à l'ACQUEREUR, qui accepte, un ou plusieurs prêts dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Etablissement prêteur : CREDIT AGRICOLE DE LA COTE D'OR
Nature : PRET IMMOBILIER
Montant du prêt : NEUF CENT QUATRE-VINGTS MILLE FRANCS (980000,00 F.)
Durée : 10 ans
Taux d'intérêts : 5,65 %
Première échéance : 15 décembre 1998
Dernière échéance : 15 décembre 2008